

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le vingt-neuvième jour du mois de janvier deux mille-vingt-six tenait, à 19 H 00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

M. Dave Plourde, président et représentante d'Albanel
Mme Jacynthe Doucet, vice-présidente et représentante de Normandin
Mme Sylvie Coulombe, représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jerry Piquette, directeur général p.i.
Mme Nadia Genest, greffière-trésorière

EST ABSENT :

M. Vincent Beckert, représentant de Girardville

1.- Ouverture de la séance

M. Dave Plourde souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

01-01-2026

Il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

- 10.1) Services EXP – Honoraires professionnels supplémentaires
- 10.2) Gosselin & Fortin – Honoraires professionnels supplémentaires
- 10.3) Congrès ADMQ – Greffière-trésorière
- 10.4) AZIMUT – Offre – Intégration de 6 municipalités
- 10.5) Annulation de l'affectation du surplus accumulé
- 10.6) Reddition 2025 – Projet – Travaux publics
- 10.7) Reddition – Urbanisme & Environnement 2025

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

02-01-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2025.

2.3) Suivi au procès-verbal

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

2.5) Liste des comptes de décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de décembre 2025 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de décembre 2025, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

03-01-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de décembre 2025 pour un montant 316 768.80 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) Renouvellement ADMQ – Greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ADMQ est dans l'intérêt de la saine gestion de la Régie;

CONSIDÉRANT QUE l'association des directeurs municipaux du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contacts;

04-01-2026

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet et résolu unanimement

D'autoriser le renouvellement à l'ADMQ pour la greffière-trésorière au montant de 512.00 \$ taxes non-comprises.

2.7) Élections – Président (e)

CONSIDÉRANT QUE l'article 586 du Code municipale prévoit que la durée du mandat du président est d'un an et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE le poste de vice-présidente a été élu temporairement par la résolution

05-01-2026

Pour le poste de président, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe de proposer M. Dave Plourde à titre de président. M. Dave Plourde accepte le poste de président. Accepté à l'unanimité.

06-01-2026

Pour le poste de vice-présidente, il est proposé par M Martial Gauthier de proposer Mme Jacynthe Doucet à titre de vice-présidente. Mme Jacynthe Doucet accepte le poste de vice-présidente. Accepté à l'unanimité.

2.8) Comité des finances

07-01-2026

Il est proposé par M. Martial Gauthier et résolu unanimement

QUE Mme Jacynthe Doucet soit nommée au comité des finances pour l'année 2026;

QUE Mme Sylvie Coulombe ou le président autorise les transactions sur Accès D en cosignature avec la greffière-trésorière.

2.9) Comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE la Politique des cadres est échue depuis le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Convention collective des pompiers est à renouveler au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat de travail des employés pour les Divisions : Eau potable, Eaux usées et Urbanisme & Environnement est à renouveler au 31 décembre 2026;

08-01-2026	Il est proposé par Mme Jacynthe Doucet et résolu unanimement QUE M. Dave Plourde ainsi que Mme Sylvie Coulombe soient nommés au comité des ressources humaines. 2.10) Dépôt – Services octroyés en 2025 Il est remis aux membres du conseil d’administration, la compilation des heures en services rendus pour chaque municipalité pour l’année financière 2025. 2.11) Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ La greffière-trésorière dépose la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ ou une dépense totale de plus de 25 000 \$ aux administrateurs. De plus, selon l’article 477.6 (2) de la Loi sur les Cité et les Villes, et l’article 961.1 (2) du Code municipal, ladite liste est déposée sur le site Internet de la municipalité de St-Edmond-les-Plaines et de la Ville de Normandin. <u>3.- Sécurité Incendie</u> 3.1) Statistiques du service incendie Monsieur Piquette dépose les statistiques du service incendie au 31 décembre 2025. Il y a 93 interventions en 2025 comparativement à 110 interventions en 2024. 3.2) Engagement – Pompiers à temps partiel CONSIDÉRANT QUE la Régie est en période de recrutement en continue pour combler les postes de pompiers à temps partiel; CONSIDÉRANT QUE la régie a une nouvelle cohorte pour la formation de Pompier I depuis l’hiver 2026; CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général par intérim, quant à l’embauche de 7 candidats;
09-01-2026	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l’unanimité des membres présents : QUE le conseil autorise l’engagement des trois nouvelles personnes à titre de pompier à temps partiel, présentement en formation, soit : - Marco Clermont; - Frédéric Painchaud; - Félix Cloutier; - Mavrik Gagnon; - Jonathan Lalancette; - Thomas Mercier; - Vincent Deleurence. 3.3) Paiement – Gosselin & Fortin inc. ATTENDU QUE l’adjudication de services professionnels pour la préparation des plans et devis préliminaires, les plans et devis définitifs et l’appel d’offre de construction de la nouvelle caserne a été acceptée par la résolution 88-09-2023 à Gosselin et Fortin, Architectes S.A.;
10-01-2026	EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l’unanimité des membres présents :

D'autoriser le paiement de la facture #23-2430-05 pour un montant de 42 182.37 \$ taxes incluses, à Gosselin & Fortin, architectes s.a...

3.4) Affectation du surplus accumulé non-affecté – Projet caserne et PRA

CONSIDÉRANT QUE la Régie a budgété un montant de 89 100 \$ pour le programme de remplacement annuel (PRA) en sécurité incendie pour l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT QUE les sommes n'ont pas tous été engagées pour l'année 2025 pour le programme de remplacement annuel (PRA);

CONSIDÉRANT QU'une somme de 15 050 \$ a été budgété en 2025 pour le projet de la nouvelle caserne;

11-01-2026

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe et résolu unanimement

D'affecter un montant de 25 715 \$ à un surplus accumulé affecté au Programme de remplacement annuel (PRA) en sécurité incendie;

D'affecter un montant de 41 706.49 \$ à un surplus accumulé affecté au Projet de la nouvelle caserne.

3.5) ICO Technologies – Hébergement

CONSIDÉRANT QUE la migration WEB du logiciel ICO utilisé principalement en sécurité incendie et en sécurité civile autorisé par la résolution 38-03-2025;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'héberger le logiciel pour le bon fonctionnement de la technologie sur le terrain;

12-01-2026

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Martial Gauthier et résolu unanimement

QUE le conseil d'administration autorise le directeur général p.i. à signer l'offre de services d'ICO technologies au montant de 8 450 \$ taxes non-incluses pour l'hébergement de l'année 2026.

4.- Sécurité civile

4.1) Reddition 2025 – Division Sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2025 pour la *Division – Sécurité civile*

CONSIDÉRANT QUE la différence entre les quotes-parts et les dépenses 2025 totalise un surplus de 3 066 \$;

13-01-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser l'affectation de 3 066 \$ à la réserve en sécurité incendie.

5.- Administration

5.1) Reddition 2025 – Division administration

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2025 pour la *Division - Administration*;

CONSIDÉRANT QUE la différence entre les services rendus et les dépenses 2025 totalise un surplus de 268 \$;

14-01-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'approuver la reddition pour les services rendus en administration pour l'année financière 2025;

D'affecter un montant de 268 \$ à la réserve financière *Division – Administration* tel que le stipule le règlement 12-2021.

6.- Urbanisme et environnement

6.1) Paiement – Renouvellement COMBEQ

15-01-2026

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser le renouvellement d'adhésion, Mme Isabelle Poirier, Mme Anny-Claude Boily et M. Éric Ménard à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) pour l'année 2026 au montant de 815.00 \$ taxes non-incluses.

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

7.1) Reddition 2025 – Eaux potables

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2025 pour l'*Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable*;

16-01-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet et appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer ou à rembourser les municipalités concernées, s'il y a lieu, selon les services rendus au cours de l'année 2024, tel que le prévoit l'entente intermunicipale GEANT;

D'affecter un montant de 2 188 \$ à la réserve financière *Division – Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable* tel que le stipule le règlement 12-2021.

7.2) Reddition 2025 – Eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2025 pour l'*Assainissement des eaux usées*;

17-01-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Mme Sylvie Coulombe et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer ou à rembourser les municipalités concernées, s'il y a lieu, selon les services rendus au cours de l'année 2025, tel que le prévoit l'entente intermunicipale GEANT.

7.3) Reddition 2025 – Géomatique

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose une reddition pour l'année financière 2025 pour la géomatique;

18-01-2026

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer les municipalités concernées, selon les services rendus au cours de l'année 2025, tel que le prévoit l'entente intermunicipale GEANT;

8.- Contrôle animalier

8.1) Reddition 2025 – Contrôle animalier

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose une reddition pour l'année financière 2025 pour le *Contrôle animalier*;

19-01-2026 Il est proposé par M. Jacynthe Doucet et appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents,

D'autoriser la greffière-trésorière à rembourser les municipalités concernées, selon les services rendus au cours de l'année 2025.

.

9.- Services techniques – Travaux publics

9.1) Projet Règlement no 24-2026

PROJET DE RÈGLEMENT – RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'OBJET TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU que les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Saint-Thomas-Didyme, la Ville de Normandin et la MRC Maria-Chapdelaine sont parties à l'entente intermunicipale créant la régie intermunicipale GEANT;

ATTENDU que seules les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, St-Thomas-Didyme, Normandin et Albanel participent aux objets de l'entente intermunicipale en matière d'administration, contrôle animalier, travaux publics, d'urbanisme et environnement, d'assainissement des eaux usées et d'exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable;

ATTENDU qu'en vertu des articles 614.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, une régie peut créer, au profit du territoire de certaines municipalités qui en font partie, une réserve financière pour le financement de dépenses;

ATTENDU que la Régie juge opportun de créer, au profit des municipalités participantes à l'objet services techniques en matière de travaux publics, une réserve financière exclusivement pour les dépenses relatives à ces objets;

20-01-2026 **À CES CAUSES**, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe et résolu, à l'unanimité des membres présents et ayant droit de vote sur la question, que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale GEANT adoptent le projet de règlement portant le numéro 24-2026, décrète et statue comme suit, à savoir :

ARTICLE 1 :
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :
Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale GEANT décrète la création d'une réserve financière pour le financement des dépenses de fonctionnement et d'immobilisation intermunicipale en matière de travaux publics, au profit des territoires suivants :

- Girardville;
- St-Edmond-les-Plaines;
- St-Thomas-Didyme;
- Normandin;
- Albanel.

lesquelles municipalités et ville sont désignées comme « municipalités participantes » à la présente réserve financière.

ARTICLE 3 :
Le conseil décrète que les sommes affectées à la réserve financière proviennent exclusivement des surplus provenant des revenus sur les dépenses en matière de travaux publics seulement, si de tels surplus existent à chaque exercice financier.

Les intérêts produits par de tels surplus sont aussi affectés à la réserve financière.

Le montant projeté de la réserve est de 100 000,00\$.

ARTICLE 4 :

La durée de l'existence de la réserve est illimitée.

ARTICLE 5 :

À la fin de l'existence de la réserve, l'affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, sera répartie, entre les municipalités participantes, au prorata des heures réelles respectives utilisées par chacune d'elles.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Nadia Genest,
greffière-trésorière

Dave Plourde,
président

10.- Affaires nouvelles

10.1) Services EXP – Honoraires professionnels supplémentaires

CONSIDÉRANT QU'un contrat de fourniture de services professionnels en ingénierie, par appel d'offre public, avec les Services EXP pour la préparation des plans et devis pour la construction d'une nouvelle caserne des pompiers à Normandin et la gestion de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les Services EXP demande des honoraires supplémentaires relativement au contrat de fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont parvenues à une entente de règlement à l'amiable concernant les sommes supplémentaires réclamées par Services EXP;

21-01-2026

Il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE soit autorisé le paiement de la somme de 67 500.00 \$ plus taxes, à Services EXP, à titre d'honoraires supplémentaires au contrat de fourniture de services professionnels relatif au projet de construction d'une nouvelle caserne.

QUE le paiement soit affecté au règlement d'emprunt 18-2025.

10.2) Gosselin & Fortin – Honoraires professionnels supplémentaires

CONSIDÉRANT QU'un contrat de fourniture de services professionnels en architecture est intervenu entre la Régie et Gosselin & Fortin pour la préparation des plans et devis pour la construction d'une nouvelle caserne des pompiers à Normandin et la gestion de l'appel d'offres, au montant de 114 006,40\$;

CONSIDÉRANT QUE le 16 mai 2025, Gosselin & Fortin a fait parvenir à la Régie un avenant à son offre de services professionnels en architecture relative au projet de construction d'une nouvelle caserne, pour des honoraires supplémentaires de 75 968,32\$;

CONSIDÉRANT QUE le 19 janvier 2026, Gosselin & Fortin a demandé une audience auprès du conseil de la Régie afin de discuter de l'avenant à l'offre de services présenté le 16 mai 2025 et des honoraires supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le 20 janvier 2026, Gosselin & Fortin a transmis une demande de paiement immédiat à la Régie pour ses honoraires supplémentaires alors chiffrés à 87 344,58\$ relativement au contrat de fourniture de services professionnels initialement intervenu entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE les parties sont parvenues à une entente de règlement à l'amiable concernant les sommes supplémentaires réclamées par Gosselin & Fortin, sans admission ni préjudice et afin d'éviter les frais associés à la judiciarisation;

22-01-2026 Il est proposé par Martial Gauthier, appuyé et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE soit autorisé le paiement de la somme de 18 390,00\$ plus taxes, à Gosselin & Fortin, Architectes S.A., à titre d’honoraires supplémentaires au contrat de fourniture de services professionnels relatif au projet de construction d’une nouvelle caserne, dans les dans les trente (30) jours suivant la signature des présentes.

QUE le paiement soit affecté au règlement d’emprunt 18-2025;

QUE Monsieur Dave Plourde, président, et Monsieur Jerry Piquette, directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Régie, l’entente de règlement et tout document y afférent afin d’y donner plein effet.

10.3) Congrès ADMQ – Greffière-trésorière

CONSIDÉRANT QUE le congrès de l’ADMQ offrant trois (3) jours d’ateliers, de conférences, et l’opportunité d’établir un réseau de contacts;

23-01-2026 **PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe et résolu unanimement

D’autoriser la greffière-trésorière à assister au Congrès de l’ADMQ en juin 2025;

QUE la Régie défraye les coûts pour l’inscription au congrès pour un montant total de 603,00 \$ taxes non-comprises. Les frais de déplacement, l’hébergement, et les repas seront remboursés selon la Politique des cadres.

10.4) AZIMUT – Offre – Intégration de 6 municipalités

CONSIDÉRANT QUE la Régie et les municipalités de Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Eugène-d’Argentenay, Saint-Stanislas, Sainte-Jeanne-d’Arc, Péribonka et Saint-Augustin, ont déposé une demande d’aide financière en juin 2025 pour le projet « Intégration de six nouvelles municipalités à l’équipe d’urbanisme de la Régie »;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu ladite aide financière dans le cadre du *volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* pour le projet « Intégration de six nouvelles municipalités à l’équipe d’urbanisme de la Régie » le 19 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l’intégration des six municipalités dans le logiciel de géomatique est compris dans la demande d’aide financière;

24-01-2026 **PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet et résolu unanimement

D’accepter l’offre de services d’AZIMUT pour un montant de 23 120 \$ taxes non-comprises pour l’intégration des six municipalités du secteur PAJSEL et de 9 435 \$ taxes non-comprises pour les droits annuels 2026;

D’autoriser la greffière-trésorière à signer l’entente avec AZIMUT.

10.5) Annulation de l’affectation du surplus accumulé

CONSIDÉRANT QUE lors de l’acceptation de l’offre de services d’ICO technologies pour la migration vers le Web

25-01-2026 **PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par M. Martial Gauthier et résolu unanimement

D’annuler l’affectation du surplus accumulé de 18 000 \$ lors de la résolution 38-03-2025.

10.6) Reddition 2025 – Projet – Travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Régie et les municipalités ont déposé une demande d’aide financière en juin 2023 pour l’ajout d’un objet aux compétences de la Régie, à savoir : « Services techniques – Travaux publics » principalement pour l’acquisition d’un balai de rue;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a obtenu ladite aide financière dans le cadre du *volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité* pour l'ajout d'un service technique en voirie le 13 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé l'ajout de ce nouvel objet, le 4 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose une reddition pour l'année financière 2025;

26-01-2026

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Sylvie Coulombe et résolu unanimement

D'approuver la reddition pour l'année financière 2025 du présent projet pour un montant de 63 415.11 \$ en dépenses et de 52 989 \$ en immobilisations;

D'autoriser l'achat du releveur de compteur d'eau de la Ville de Normandin au montant de 12 000 \$;

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer les municipalités les dépenses de l'année 2025, tel que proposé.

10.7) Reddition – Urbanisme & Environnement 2025

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière dépose au conseil d'administration une reddition 2025 pour l'Urbanisme & Environnement 2025 pour le Secteur GEANT et PAJSEL;

27-01-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jacynthe Doucet, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'approuver la reddition pour les services rendus en Inspection municipale pour l'année financière 2025;

D'autoriser la greffière-trésorière à facturer ou à rembourser les municipalités concernées, s'il y a lieu, selon les services rendus au cours de l'année 2025, tel que proposé;

D'annuler l'affectation de la Réserve financière Division - Urbanisme & Environnement de 7 500 \$ lors de l'acceptation du Budget 2025.

11.- Correspondance

11.1) Ministère des Affaires municipales – Lettre d'annonce Coopération intermunicipale Volet 4 « Intégration de six nouvelles municipalités à l'équipe d'urbanisme de la Régie »

La correspondance est déposée aux archives.

12.- Période de questions

Aucune

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 18 février 2026 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

14.- Levée de l'assemblée régulière

28-01-2026

Il est proposé par M. Martial Gauthier, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19h47.

Nadia Genest
Greffière-trésorière

Dave Plourde
Président

Je, Dave Plourde, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dave Plourde
Président